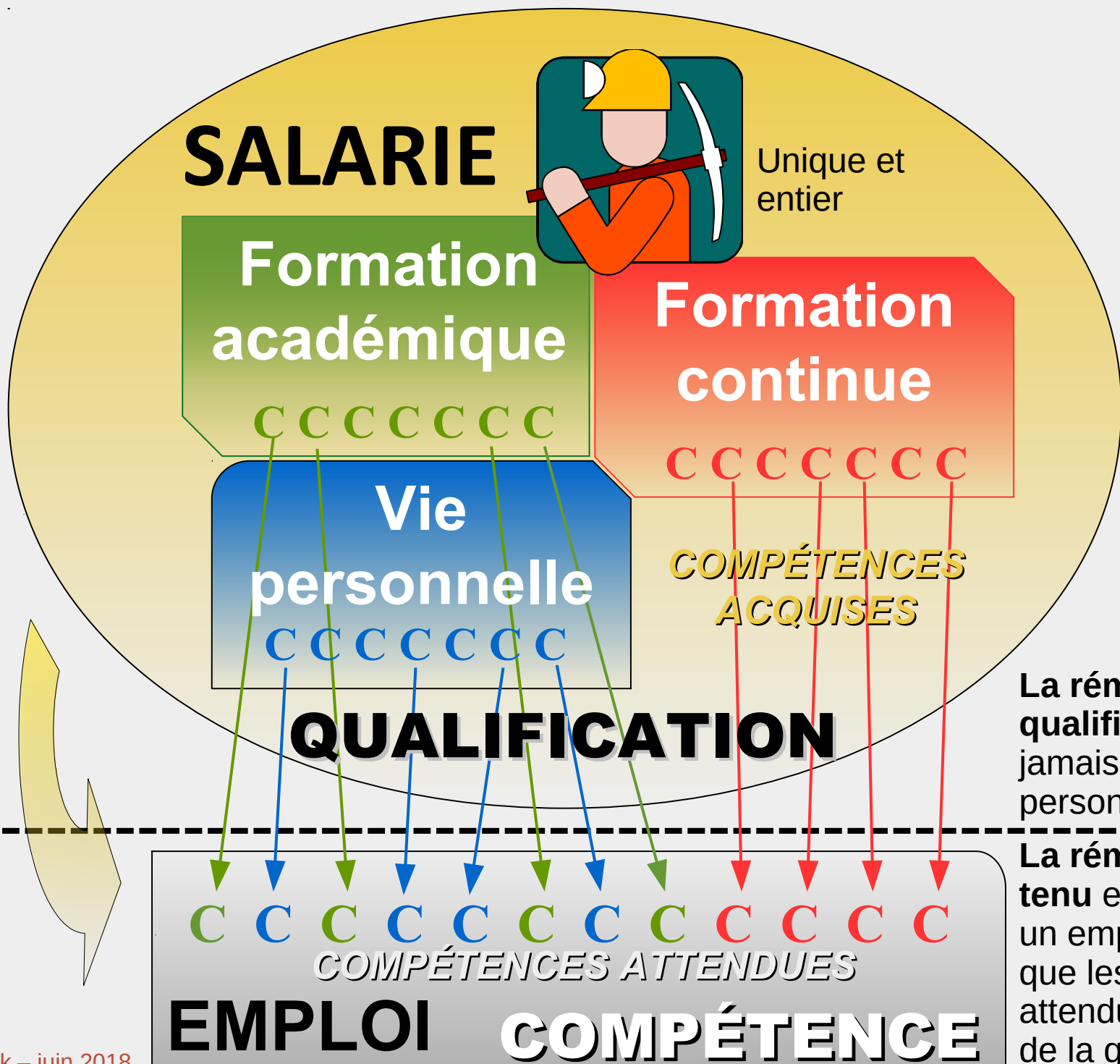


La qualification est aux salariés ce que la compétence est à l'emploi



La qualification c'est l'ensemble des compétences acquises par le salarié tout au long de sa vie. Elles ne peuvent jamais régresser sauf en cas de maladie.

La rémunération à la qualification ne pourra jamais baisser car liée à la personne et non à l'emploi.

La rémunération à l'emploi tenu est subordonnée d'avoir un emploi et ne rémunère que les compétences attendues et ainsi fait le déni de la qualification du salarié.